



# **PETITION**

## **ST DOIT AUGMENTER LES SALAIRES !**

**Une politique salariale ST France à 2,6% en moyenne pour l'année 2022, c'est loin d'être suffisant !**

Elle ne correspond pas à une reconnaissance du travail des salariés, sans qui ST ne ferait pas de bons résultats.

Elle ne compense pas non plus la forte inflation (5,8% en août 2022 sur un an), provoquant ainsi une baisse de notre salaire réel.

**Nous demandons une augmentation générale de  
300 € pour tous !  
(Budget de 7% réparti également)**



<https://forms.gle/iTF59qxxwtiuUdSF7>

**La démarche de la CGT : Proposer, Agir et Négocier**





## Actualités Une rentrée sociale « abondante »

### **NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE LA METALLURGIE LA CGT NE SIGNE PAS L'ACCORD DE METHODES PROPOSE PAR ST**

La nouvelle Convention Collective Nationale de la métallurgie du 7 février 2022 et ses avenants de juillet 2022 (CCN) n'ont pas été ratifiés par la CGT. Cette absence de signature illustre ainsi le profond désaccord de notre organisation syndicale avec les principes portés par ce document.

Toutefois, cette nouvelle Convention Collective Nationale ayant obtenu un nombre suffisant de signatures, elle s'appliquera au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (sauf pour la protection sociale au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

Dans ce contexte, la direction de STMicroelectronics a proposé un accord de méthodes, aux Organisations Syndicales Représentatives, relatif au déploiement de la CCN. La CGT a participé à toutes les réunions de négociations, en étant force de propositions, mais la direction en a retenues aucune ! C'est ce que la direction appelle le dialogue social : des choix unilatéraux de la direction ! La CGT n'a pas signé pour les raisons suivantes principalement :

- **L'accord interdit aux organisations syndicales signataires d'avoir des échanges avec les salarié-e-s sur les fiches emploi qui seront présentées en commission.**
- **Un autre point bloquant est l'absence de voie de recours pour les salarié-e-s qui souhaiteraient faire valoir de justes corrections de leur fiche emploi.**

Cette nouvelle CCN constitue un changement majeur dans la vie des salarié-e-s de la métallurgie, et notamment concernant le sujet de la classification, modifiant considérablement leur positionnement à travers une refonte du système des qualifications et de la reconnaissance des diplômes.

N'étant pas signataire de l'accord de méthodes, la CGT est injustement exclue de la commission de suivi ST, mais cela ne nous empêchera pas de vous informer, en toute objectivité, régulièrement et précisément sur le contenu de cette nouvelle CCN, à laquelle, nous le rappelons, nous nous sommes opposés...



### **INCENDIES DE LA PERIODE ESTIVALE**

#### **ST FAIT LA MORALE A SES SALARIE-E-S, ALORS QU'ELLE PARTICIPE A LA DESTRUCTION DES SERVICES PUBLICS EN NE PAYANT PAS D'IMPOTS**



La France, comme d'autres pays, a fait face cet été à des feux d'une ampleur inédite.

ST a alors adressé un mail en août suggérant aux salarié-e-s pompiers volontaires de se mobiliser et proposant à leurs collègues de leur rétrocéder des jours de congés. Ceci a pu être accueilli comme un acte de solidarité, mais rappelons que ST ne paie pratiquement aucun impôt en France, la rendant responsable de la destruction des services publics en général et du manque de moyen dont souffrent les pompiers sur le terrain. ST, n'aurait-elle pas du accorder elle-même, un détachement des pompiers volontaires ?

Sur la fiscalité de ST, la CGT alerte depuis plusieurs années les pouvoirs publics, et nous sommes toujours dans l'attente, depuis juillet 2021, des conclusions de l'instruction commandée par le ministère de l'économie au directeur des finances publiques pour donner suite à notre dernière interpellation : [https://stmicro.reference-syndicale.fr/files/2021/11/lettre\\_ministere\\_fiscalite\\_ST\\_juillet2021.jpg](https://stmicro.reference-syndicale.fr/files/2021/11/lettre_ministere_fiscalite_ST_juillet2021.jpg)

**La démarche de la CGT : Proposer, Agir et Négocier**



# LE 29 SEPTEMBRE, EN GREVE ET EN MANIFESTATION DANS TOUTE LA FRANCE !

## AUGMENTEZ LES SALAIRES, PAS L'ÂGE DE LA RETRAITE !



Dans tous les secteurs les salaires stagnent et les conditions de travail se détériorent. Les employeurs en demandent toujours plus aux salarié-e-s, tout en réduisant leurs moyens pour accomplir leur travail.

**Début août, nous avons interpellé notre CEO, afin qu'il prenne une mesure d'augmentation générale des salaires à la hauteur des résultats du groupe.**

Mais au-delà d'une augmentation générale, **nous demandons également qu'à chaque augmentation du SMIC** (indexé sur l'inflation), **tous les salaires de ST soient réévalués** (c'est ce qu'on appelle l'échelle mobile des salaires). Ainsi, notre salaire réel en euros constants (notre pouvoir d'achat), ne baisserait pas, comme tel est le cas depuis longtemps et encore davantage en 2022 (inflation à 5,8% en août sur un an).

Il y a urgence de pouvoir vivre dignement de notre salaire, rémunérant notre force de travail, sans devoir compter sur l'aumône, qui se caractérise depuis plusieurs années par la distribution de « primettes »...

Notre salaire réel baisse et notre charge de travail ne cesse d'augmenter. Et alors que la fatigue et le ras-le-bol s'étendent sur nos lieux de travail, **Macron entend remettre à l'ordre du jour la réforme des retraites**. En augmentant la durée de cotisation ou l'âge légal de départ à la retraite pour nous faire travailler plus longtemps.

**Pour la CGT, il est hors de question de laisser passer une réforme des retraites rétrograde !** Le progrès serait de travailler tou-te-s, mieux et moins !

**Pour l'augmentation des salaires, la réduction du temps de travail à 32h et la retraite à 60 ans, le 29 septembre au travail et dans la rue, prenons la main !**

Carte des manifestations organisées en France le 29 septembre : <https://mobilisations-en-france.cgt.fr/>

## LOI POUVOIR D'ACHAT - RACHAT DE RTT : UN CADEAU EMPOISONNE, UNE ATTAQUE DU MODELE SOCIAL FRANÇAIS ET NOTAMMENT DES 35H



**La monétisation des RTT, adoptée dans la loi de finances rectificatives afin de soutenir le pouvoir d'achat, aura une portée limitée mais continuera à affaiblir le système social et à individualiser les relations de travail.**

Vendre ses RTT non prises en toute simplicité, voilà qui peut paraître bien séduisant. Face à l'inflation, il y a de quoi préférer remplir son porte-monnaie plutôt que de se reposer. Pendant ce temps, le patronat dort sur ses 2 oreilles, il n'augmente pas les salaires et méprise la santé des salarié-e-s.

A contrario, la CGT défend la semaine des 32 heures.

Pour aller plus loin sur ce dossier :



## STOP A TOUTES LES GUERRES DANS LE MONDE

Le 21 septembre la journée mondiale pour la paix réunira celles et ceux qui, comme la CGT, pensent que la paix est notre bien le plus précieux.

Au cœur de l'Europe - en Ukraine - ou sur d'autres continents - au Yémen, en Syrie, au Mali, en Palestine, en Afghanistan... - la liste des conflits, qui durent parfois depuis des années, est longue.

**NON ! A UNE ECONOMIE DE GUERRE !**

En 2021, 2013 milliards de dollars y ont été consacrés. La France a dépensé 100 milliards d'euros en 15 ans pour renouveler son arsenal nucléaire. 100 milliards qui auraient pu être dédiés au service public : santé, éducation, transports...

Plus que jamais, la CGT réclame la ratification, par la France, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) qui loin de préserver la paix et la sécurité, participent à l'exacerbation des tensions.

**Pour plus d'actualités, le site internet de la CGT ST France : <https://stmicro.reference-syndicale.fr/>**

# 6000 € le sondage, pour brader l'AS CEA ST

Depuis 4 ans, nous n'avons jamais commenté la gestion du CiE. Porter la CFE-CGC majoritaire sur le site est le résultat du vote des salariés et nous le respectons. Le programme pour la gestion du CiE était clair : individualisme à tous les étages et priorité à la redistribution "égalitaire" directe de subventions.

**Gérer un CiE, c'est avant tout faire des choix politiques : favoriser qui ? Redistribuer comment ? Avec quelle vision ?**

Les CE ont été créés en 1945 dans le but **de remettre aux mains des salariés une partie du fruit de leur travail et d'en assurer la gestion collective**. Ce sont les CE qui ont permis aux salariés de se nourrir et de se chauffer juste après la guerre, puis de partir en vacances et de se cultiver depuis les années 50. Sans les CE, la France ne serait pas le pays touristique que nous connaissons, où l'offre d'hébergement et les structures culturelles et sportives sont très développées. Les modes de vie changent certes, mais faire la peau au collectif pour que chacun puisse avoir ses trois sous de subvention se retournera un jour contre les salariés.

**C'est au tour de l'AS CEA ST d'être remise en cause par les élus en gestion du CiE.**

Leur argument : **l'AS CEA coûte cher et peu de monde en profite.**

- Le CiE n'a aucun problème de budget. Au contraire, les comptes sont sains et les réserves permettent une gestion sereine du CiE.
- Peu de monde en profite : la question est plutôt de savoir pourquoi les salariés n'en profitent pas plus. Les activités sont variées et attractives. Ne faudrait-il pas plutôt demander comment la faire évoluer pour que plus de salariés puissent en profiter ?

Car les élus du CiE n'ont pas à cœur de proposer des activités sportives aux salariés comme le fait l'AS CEA ST, mais de donner une subvention à chacun, pour que chacun se débrouille dans son coin.

Déjà, **cela ne concernera pas tous les salariés**, car toute personne a le droit de ne pas faire de sport en club, de ne pas acheter de forfaits de ski... Ce n'est pas sûr que le nombre de salariés "sportifs" subventionnés augmentent. Cependant, les quelques sous donnés ne permettront plus à certaines familles de s'inscrire à des activités collectives qui peuvent être chères (Ski, équitation, voile...), forcément collectives (natation...) ou nécessitant un investissement important en matériel (plongée...).

Les subventions des activités du CiE ne doivent pas être vues de façon annuelle, mais sur la vie d'un salarié. Si la CFE-CGC juge que peu de personnes sont inscrites à l'AS CEA par rapport au budget (chiffres 2020, biaisés par la situation sanitaire !), quel est le taux de renouvellement de ces personnes ? Si cela tourne dans le temps, cela ne pose pas de problème de fond. Et cela concerne aussi les voyages, certains ateliers...

**Pourquoi défendre l'AS CEA ST ?**

- **Une organisation rodée**, qui connaît son métier et permet de proposer des dizaines d'activités sportives qu'aucun CE seul ne pourrait proposer,
- Une organisation **basée sur des bénévoles motivés** qui encadrent une partie des activités, ce qui permet d'avoir des tarifs très compétitifs et en toute sécurité car la formation de ces encadrants est assurée et contrôlée,
- Un **accès à des infrastructures sportives larges**, notamment pour tous les sports collectifs,
- **Des activités clés en main** qui permettent de mutualiser les énergies, les déplacements, le matériel,
- Un **accès très inclusif** car l'AS CEA ST permet à un public habituellement exclu de faire du sport (personnes handicapées, avec la mise en place d'encadrement adapté, l'achat de matériel spécifique...)

**Sortir de l'AS CEA ST serait un affront à toutes les personnes qui l'ont bâtie**, à tous les bénévoles salariés de ST qui s'investissent. Ce serait tourner le dos à une mutualisation de moyens à un moment où justement, le retour au collectif permettrait de retrouver des valeurs plus humaines et en phase avec les crises dans lesquelles nous sommes. Ce serait mettre en péril l'AS CEA ST elle-même.

**Nous sommes farouchement contre une sortie de l'AS CEA ST et nous vous engageons à tous voter contre cette proposition des élus en gestion du CiE.**

**La démarche de la CGT : Proposer, Agir et Négocier**

